



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E182340

VALABLE JUSQU'AU 17/05/2027

ÉDITÉ LE

14/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/11/2019

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/04/2025
1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 2019B00633

Siret : 878 962 109 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ACM-IARD SA I7 1000084

Assurance Responsabilité Civile :
ACM-IARD SA I7 1000084

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : GILGERT SANITAIRE CHAUFFAGE

Sigle : GILGERT SANITAIRE CHAUFFAGE
5 RUE DE LA FONTAINE
67430 BUTTEN

Téléphone : 06 77 74 69 50

Fax :

Portable : 06 77 74 69 50

Site Internet :

E-mail : gilgert@laposte.net

Responsabilité légale :
GILGERT JEREMY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	10/09/2026
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	10/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	10/09/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	10/09/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	10/09/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.